



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Agriculture

Question écrite n° 16862

### Texte de la question

M. Alain Cousin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les dispositions qui avaient été prises en matière de prérétraites pour trois ans, donc à échéance le 31 décembre 1994. Il souhaite savoir si ces dispositions seront reconduites après le 1er janvier 1995.

### Texte de la réponse

Le régime de prérétraites agricoles a été institué par la loi n° 91-1047 du 31 décembre 1991 et mis en application par le décret n° 92-187 du 27 février 1992 afin de contribuer à la restructuration des petites et moyennes exploitations et d'aider les exploitations pérennes à augmenter leur potentialité économique et structurelle pour faire face aux nouvelles exigences de la politique agricole commune. Ce dispositif, dont la loi a prévu l'application du 1er janvier 1992 au 31 décembre 1994, est ouvert aux exploitants agricoles à titre principal exerçant cette activité depuis au moins quinze ans, âgés de cinquante-cinq ans au moins et n'ayant pas atteint leur soixantième anniversaire, qui s'engagent à donner à leurs terres une destination répondant aux objectifs de restructuration requis par la réglementation. Afin de poursuivre cet effort dans le cadre du plan d'accompagnement de la réforme de la politique communautaire, j'ai annoncé le 18 mai dernier, dans le cadre du débat d'orientation agricole à l'Assemblée nationale et le 9 juin au Sénat, mon intention de proroger cette mesure. Une étude est actuellement engagée par les services compétents de mon administration, avec le concours des organisations professionnelles agricoles et des différentes administrations concernées, afin de déterminer les modalités pratiques de la nouvelle période d'application de cette action.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cousin Alain](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16862

**Rubrique :** Prérétraites

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 juillet 1994, page 3642

**Réponse publiée le :** 5 septembre 1994, page 4467